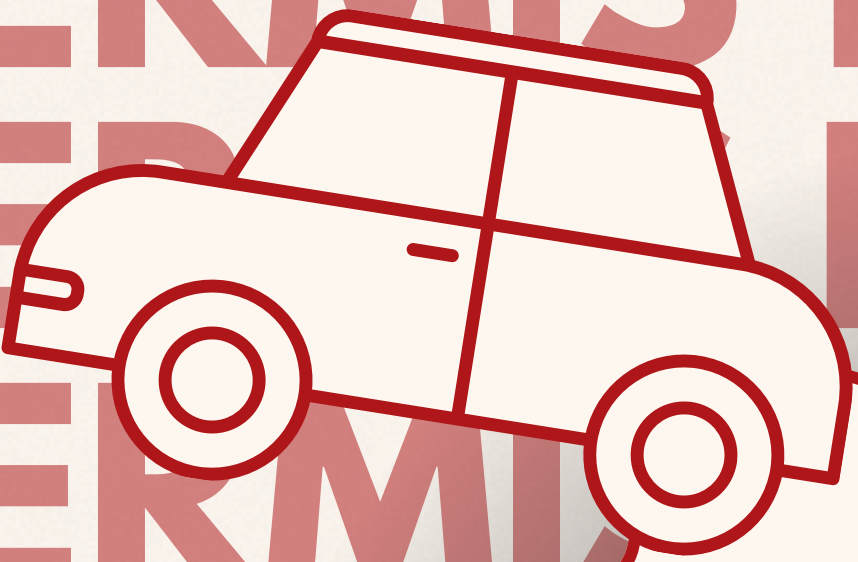
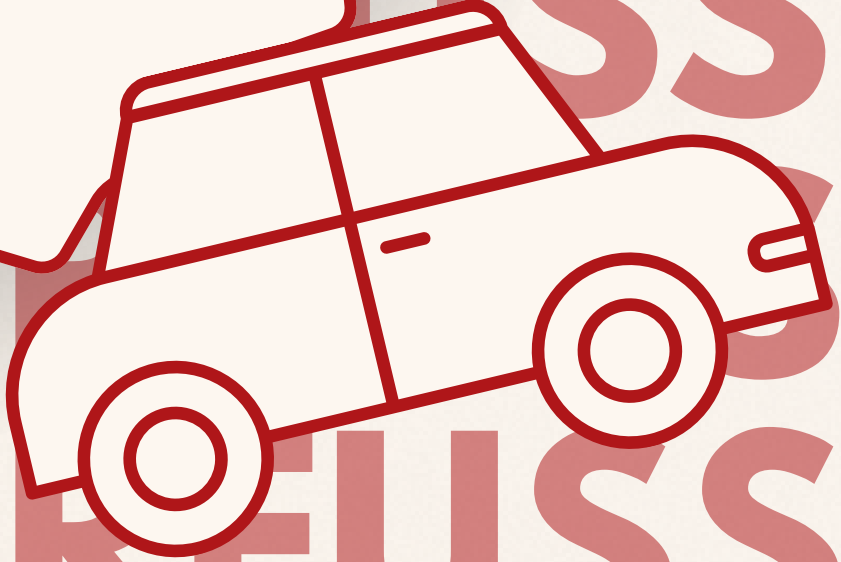


PERMIS DE REUSSIR



**LA VILLE DE
DOUAI VOUS
AIDE À FINANCER
VOTRE PERMIS
DE CONDUIRE !**



Présentation du dispositif “Permis de réussir”

Service cohésion sociale
03 27 93 59 03
cohesionsociale@ville-douai.fr



Permis de réussir

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une aide forfaitaire de **1 000€** octroyée par la ville de Douai aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 35 heures** au service d'une association ou d'un service municipal afin de faciliter leur insertion professionnelle mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

1 LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Comprenant un CV et un descriptif du projet professionnel, il représente une première étape qui amène à structurer le projet et formaliser ses aspirations.

2 LES ATELIERS DE PRÉPARATION

Pour les dossiers complets et reçus dans les délais, les ateliers constituent un accompagnement obligatoire vers les techniques de communication professionnelle. Ils permettent d'accompagner la structuration du projet, d'apprendre à construire un discours structuré et à mettre en lumière ses ambitions.

3 L'ENTRETIEN DE SÉLECTION

Étape de présentation du projet professionnel devant un jury, similaire à un entretien d'embauche, il permet de développer la capacité à défendre la pertinence de la demande.

4 LA CONTRIBUTION CITOYENNE

La contribution citoyenne est une action bénévole à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive dispensée au sein d'une association douaisienne ou un service municipal de la Ville.

Ce bénévolat, d'un total de 35 heures, est à réaliser au cours des 6 mois à compter de la date d'acceptation du dossier.

Permis de réussir

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Rendez-vous sur **douai.fr** afin de remplir le formulaire de candidature. Il est également possible de récupérer un dossier à l'accueil de la mairie ou sur demande à l'agence France Services de Frais-Marais.

CRITÈRES

- ☐ Avoir entre 17 et 25 ans
- ☐ Avoir sa résidence principale à Douai
- ☐ Être engagé dans une démarche d'insertion professionnelle
- ☐ Ne pas être déjà inscrit dans une auto-école
- ☐ Ne pas bénéficier d'une autre aide au permis de conduire
- ☐ Passage du code en candidat libre accepté

PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Dossier d'inscription complété par l'attestation signée du représentant légal pour les mineurs.
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ CV
- ☐ Attestation de situation (ex : certificat de scolarité, certificat étudiant, contrat de travail, inscription à France Travail, inscription à la Mission Locale...)
- ☐ Attestation Journée Défense et Citoyenneté

CALENDRIER

Du 1^{er} août au 15 septembre :
Période d'inscription

Octobre 2026 :
Réponse aux candidats

Mi-octobre 2026 :
Ateliers de préparation jury

Début novembre 2026 :
Oral final devant la commission d'attribution

Mi-novembre 2026 :
Signature de la lettre d'engagement pour les lauréats

Tout document illustrant vos motivations et votre projet professionnel (lettre de motivation...) est facultatif mais apprécié.

BESOIN D'AIDE ?

Une permanence au sein du service cohésion sociale est proposée **uniquement sur rendez-vous** durant la période d'inscription, par mail à cohesionsociale@ville-douai.fr ou par téléphone au 03 27 93 59 03.

Itinéraire

DE LA DEMANDE

Le dispositif "Permis de réussir" vous accompagne pas à pas vers l'obtention de votre permis de conduire. Si vous êtes lauréat, nous établissons ensemble un contrat d'engagement qui marque le début de votre accompagnement personnalisé. L'aide financière est alors versée progressivement, à chaque étape clé de votre parcours, pour vous soutenir tout au long de votre formation.



Permis de réussir

LES VERSEMENTS

L'allocation sera versée directement au bénéficiaire en plusieurs fois, conditionnée par l'avancement de son parcours, la justification des étapes et un contrat d'engagement. Ce versement lui permet de gérer son budget et de choisir librement son auto-école.

500€

Souscription à un forfait permis B

- Couvre les frais liés à une formule comprenant 20 leçons d'une heure de conduite.
- Conditions : preuve de versement acquittée à l'auto école et inscription à l'épreuve d'examen.

Cas n°1 : Paiement comptant

*Paiement comptant de la formule auto-école
(20 heures de conduite incluses)
L'aide de 500 € est versée en une seule fois,
après l'inscription, sur présentation de la
facture acquittée ou de tout justificatif
attestant du règlement intégral de la formule*

Cas n°2 : Paiement mensuel

*Paiement en plusieurs fois de la formule auto-
école (20 heures de conduite incluses)
1^{er} versement de 250 € versé dès l'inscription, sur
présentation du justificatif du premier paiement.
Les 250 € restants sont versés après le règlement
de la 4^e mensualité, sur présentation des factures
acquittées*

500€

Contribution citoyenne

- Période flexible (6 mois à partir de l'acceptation de votre dossier et la signature du contrat d'engagement) pour s'adapter aux contraintes
- Conditions : grille de présence des 35h remplie et signée par l'organisme